

Rapport des activités 2012-2013



*Fédération de l'UPA
de Lanaudière*

Assemblée
générale annuelle
du 15 avril 2013



Inauguration du Centre multiservice et bioalimentaire de Lanaudière

page 11

En bref

Aménagement du
territoire

pages 3, 4 et 5

Environnement et
agriculture durable

page 6

Main-d'oeuvre
agricole

page 10

Communications,
vie syndicale,
valorisation de la
profession

pages 6, 7 et 8

Politiques agricoles
et Commercialisation

pages 9 et 10

Affaires administratives

page 11

Concertation régionale

page 11

Accaparement des terres

page 4

Ligne 735 kV, un dossier chaud!

page 6

ASRA : mesure du 25 % ABOLIE

page 9

Repositionnement des CEA

page 10





Le conseil d'administration est heureux de présenter aux délégués, et par leur entremise à l'ensemble des membres de l'UPA de Lanaudière, le rapport des activités et des résultats accomplis au cours de la dernière année, grâce au travail et au dévouement des administrateurs et employés oeuvrant dans les structures de la Fédération.

UN OUTIL D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION

Ce rapport peut et doit servir d'outil d'information aux administrateurs et délégués dans leurs multiples rencontres avec les producteurs. Qu'est-ce que fait l'Union ? À quoi utilise-t-on l'argent des productrices et des producteurs ? Quels sont les résultats obtenus ? Il y a dans ce rapport des réponses à ces questions.

De plus, sans rendre compte des détails de l'ensemble du travail effectué, ce rapport se veut cependant suffisamment complet pour permettre aux délégués une évaluation objective des activités et des résultats, surtout de la Fédération, mais également de ses 5 syndicats locaux affiliés et de l'Union dans son ensemble.

UNE 84^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est avec grande fierté que nous livrons aux délégués ce rapport des activités et des résultats à la 84^e assemblée générale de la Fédération en ce 15 avril 2013.

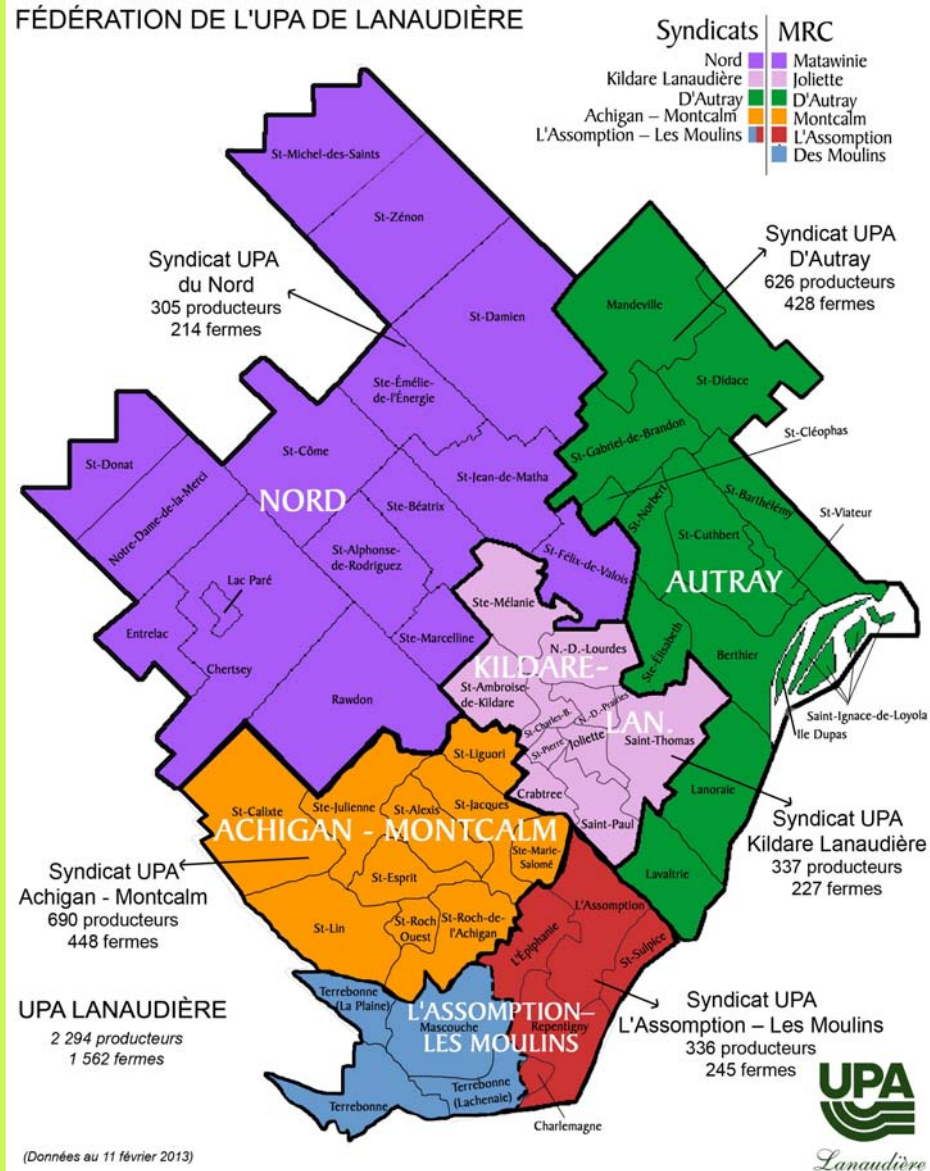
Nous invitons donc tous les délégués à s'y référer pour répondre aux questions des productrices et des producteurs, pour leur expliquer le travail fait et celui qui reste à faire.

Le président,

Gilbert Mathieu

GILBERT MATHIEU

TERRITOIRE DES SYNDICATS LOCAUX FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE



Les membres du conseil d'administration de la Fédération



Derrière : Gilbert Nicole, directeur régional et secrétaire, Dominique Duval, président Maraîchers, Guy Larochelle, président Agneaux et moutons de Lanaudière, Yan Kay, vice-président Pommes de terre de Lanaudière, Gisèle Pellerin, vice-présidente Agricultrices, Pascal Forest, président Fruits et légumes de transformation, Gyslain Loyer, président Oeufs d'incubation, René Beauchamp, président Volailles, Patrick Lahaise, vice-président Lait, François Simard, représentant Oeufs de consommation, Claude Laflamme, directeur régional adjoint de la Fédération.

Devant : Vital Deschênes, membre de l'exécutif du C.E. de la Fédération et président Nord, Michel Désy, 2^e vice-président de la Fédération et président Autray, Gilbert Mathieu, président de la Fédération, Marcel Papin, 1^{er} vice-président de la Fédération et président L'Assomption-Les Moulins, Clément Allard, président Achigan-Montcalm

Absents : Rolland Urbain, président Acéricoles, Cyril Lapeyrie, président Apicole, André Saulnier, président Bois, Jean-Guy Bouvier, vice-président Bovins, Michel Forget, vice-président Cultures commerciales, Luc Pagé, membre de l'exécutif du C.E. de la Fédération et président Kildare Lanaudière, Jean-François Dupuis, président Relève.

1. Aménagement du territoire

DÉCISIONS CPTAQ

Pour Lanaudière, la CPTAQ a rendu des décisions dans 98 dossiers. En ce qui concerne plus spécifiquement les dossiers relatifs à de nouveaux usages dans la zone agricole, 65 dossiers ont été traités dont 6 ont été assimilés à des demandes d'exclusion. Pour l'ensemble de ces dossiers, 27 hectares ont été exclus de la zone agricole et 64 hectares ont été autorisés pour un usage autre qu'agricole. Fait à noter, une propriété de 16 hectares a été réintroduite dans la zone agricole.

Le rapport annuel de la CPTAQ peut être consulté à l'adresse suivante : www.cptaq.gouv.qc.ca

MRC	Exclusion	Inclusion	Nouvel usage	Agrandissement	Morcellement	Autre	Total
Nombre de décisions rendues % de dossiers autorisés – Superficie autorisée (ha)							
Autray	0	0	9 78 % - 30	3 67 % - 1	0	6 67 %	18
Montcalm	0	0	2 50 % - 1	7 100 % - 1	2	5	16
Joliette	0	1 100 % - 16	13 62 % - 10	3 67 %	3 100 %	9 67 %	29
Matawinie	6 83 % - 27	0	5 80 % - 3	1 100 %	0	1	13
L'Assomption	0	0	4 100 % - 1	2 100 %	1	2	9
Les Moulins	0	0	8 63 % - 19	2 100 % - 9	2	1	13
Total	6	1	41	18	8	24	98

Vos élus des syndicats locaux analysent chaque demande de la CPTAQ de façon attentive, et ce, afin d'émettre des positions qui permettent le développement régional, mais tout en protégeant la zone agricole.

PIPELINES

ENBRIDGE PIPELINES INC. - PROJET D'INVERSION DE LA CANALISATION 9B ET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE LA CANALISATION 9

En septembre dernier, la Fédération a été interpellée par la Confédération au sujet d'un projet d'inversion de flux de pétrole brut par Enbridge, un pipeline canadien basé à Calgary et connu pour ses activités dans les industries du pétrole et du gaz naturel. Le projet proposé comporte l'inversion du sens d'écoulement du tronçon de 639 km de la canalisation 9 qui relie North Westover à Montréal (canalisation 9B), principalement en modifiant les installations existantes.

La démarche de la Fédération régionale, tout comme celle de la Confédération, tient au fait qu'une

bonne partie des propriétés traversées par le pipeline est en terres agricoles et forestières et qu'aucune entente n'est actuellement en vigueur entre nos organisations pour prévoir les façons de travailler dans ces secteurs. Pour cette raison, et en collaboration avec la Confédération, nous avons cru primordial de développer une entente avec Enbridge qui régirait les façons d'intervenir en territoires agricoles et forestiers et qui couvrirait les éléments suivants:

- Les mesures d'atténuation des impacts;
- Les compensations applicables lors de dommages sur les propriétés;
- La présence d'un représentant de l'UPA au chantier (RUPAC).

Soulignons que l'établissement d'une telle entente a pour objectif de faciliter les relations entre les parties et que des précédents existent avec d'autres promoteurs énergétiques tels Hydro-Québec et Ultramar.

TRANSCANADA PIPELINES (TCPL)

Ce pipeline envisage de construire un pipeline entre Cornwall et Lévis pour transporter du pétrole en provenance de l'Ouest canadien. Ce pipeline serait relié à un pipeline existant entre l'Alberta et l'Ontario, duquel on inverserait le flux. Le corridor proposé passerait par la Rive-Nord du Fleuve Saint-Laurent.

Mention d'honneur 2013

« Claude Rivest »

décernée à

**Madame
Huguette Baril,**

pour son assiduité

à suivre de la formation.



Félicitations!



1 . Aménagement du territoire

ACCAPAREMENT

DES TERRES

L'accaparement des terres agricoles est un sujet qui interpelle tous les producteurs agricoles de la région de Lanaudière, et tout particulièrement ceux du Syndicat UPA L'Assomption-Les Moulins. En effet, une partie du territoire de ce syndicat se retrouve sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CMM). Ses membres ont d'ailleurs voté une résolution concernant l'accaparement des terres agricoles par des non-agriculteurs lors de son dernier congrès de secteur, laquelle s'est rendue jusqu'au congrès provincial.

Ce sujet, qui interpelle également le reste de la province, a fait l'objet d'une conférence lors du dernier congrès provincial. Cette conférence, menée par l'IREC (Institut de recherche en économie contemporaine), proposait la mise en place d'une structure permettant d'intervenir lors de la vente de terres : la Société d'aménagement et de développement agricole du Québec (SADAQ). Cette société, tout comme les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), en France, n'interviendrait pas lors de ventes entre producteurs, mais uniquement lors de ventes impliquant un acheteur non producteur. Rappelons que le travail initial de l'IREC, lequel avait fait l'objet d'un premier rapport, découle d'une demande de la Confédération. Pour la Confédération, cette demande visait, entre autres choses, à se positionner en regard des événements des dernières années concernant la financiarisation des terres. Plus récemment, les membres du C.E. ont participé à un séminaire spécial sur le sujet, organisé par l'UPA, le 12 février dernier.

ILOTS DÉSTRUCTURÉS (ART.59 – VOLET I)

Au cours de la dernière année, deux MRC lanaudoises, soit Matawinie et Joliette, ont soumis à la Commission une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Nous vous rappelons que cette disposition de la loi vise à identifier, à l'intérieur de la zone agricole, des « entités ponctuelles de superficie restreintes, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture » de manière à y permettre l'implantation de résidences à certaines conditions.

MRC Matawinie (375267)

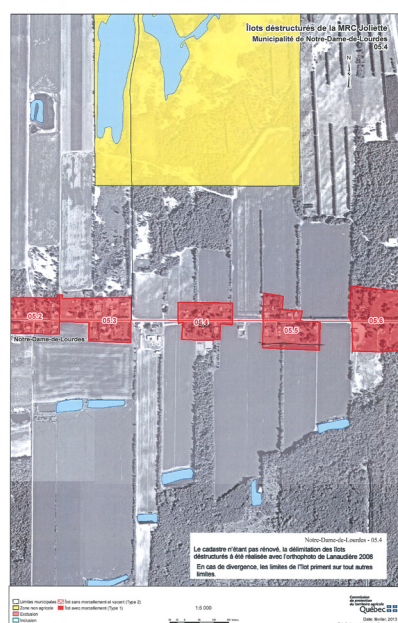
La rencontre s'est tenue le 4 juillet dernier au bureau de la MRC Matawinie. Afin de préparer leurs représentants pour la ronde de négociations, les administrateurs du Syndicat UPA du Nord ont pris connaissance des propositions de la MRC et ont émis leurs commentaires sur chacun des îlots proposés.

Le président du Syndicat UPA du Nord de même que l'un de ses administrateurs, le président et l'aménagiste de la Fédération, deux commissaires et l'analyste de la CPTAQ, le directeur général de la MRC Matawinie, le MAPAQ régional ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont participé à ces négociations. La Fédération a répondu favorablement à l'orientation préliminaire, laquelle date du 25 janvier 2013. La décision de la CPTAQ devrait être connue sous peu.

MRC Joliette (375721)

Les rencontres ont eu lieu les 18 et 19 février dernier au bureau de la MRC Joliette. Ces rencontres ont réuni le président et trois administrateurs du Syndicat UPA Kildare Lanaudière, le président et l'aménagiste de la Fédération, deux commissaires et l'analyste de la CPTAQ, le directeur général de la MRC Joliette, le MAPAQ et le MAMROT régional ainsi que plusieurs intervenants municipaux.

Les négociations terminées, la MRC Joliette doit maintenant refaire la cartographie des îlots en tenant compte des modifications négociées. À ce jour, nous sommes en attente de la MRC pour faire la validation des îlots modifiés, laquelle validation se fera en présence de l'aménagiste de la MRC, de l'aménagiste de la FUPAL ainsi que de l'analyste de la CPTAQ. Il est fort probable que l'orientation préliminaire de la CPTAQ nous soit acheminée au courant de l'été.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Montcalm

Le CLD Montcalm poursuit ses actions, amorcées en 2011, afin que la MRC se dote d'un PDZA, un dossier auquel le Syndicat UPA Achigan-Montcalm a encore collaboré cette année. Des administrateurs du Syndicat ont, entre autres, participé à une consultation publique sur les cinq (5) thèmes ciblés par la firme Forget-Aubin : la protection du territoire agricole, les produits régionaux, la relève et le transfert d'entreprise, la cohabitation et l'environnement et la production et les revenus.

L'Assomption

La MRC L'Assomption travaille actuellement à la mise en place d'un PDZA, et ce dans le but de mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mises en marché, favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture.

Pour ce faire, elle a mis en place différents comités, dont un comité technique sur lequel siègent le président du Syndicat UPA L'Assomption – Les Moulins, l'aménagiste de la Fédération régionale ainsi que différents partenaires et intervenants du milieu agricole. Ce comité s'est rencontré à six reprises depuis le début de la démarche, en octobre 2012.

La démarche du comité s'est conclue par une consultation publique à laquelle les producteurs ont participé.



Dimanche
le 8 septembre 2013
de 10 h à 16 h



Venez visiter des fermes de Lanaudière!

Depuis maintenant 11 ans qu'elles ouvrent leurs portes et nous partagent leur passion.





Pour information : 110, rue Beaudry Nord, Joliette ☎ 450 753-7486

1. Aménagement du territoire

FONDS DE SOUTIEN EN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES – DEMANDE D'OPINION JURIDIQUE

La MRC de L'Assomption a récemment adopté son projet de schéma d'aménagement et de développement de troisième génération (SADR), et l'a soumis pour consultation publique. À la lecture de son journal local, un producteur maraîcher de la MRC de L'Assomption a découvert avec étonnement que certaines de ses terres seraient désormais affectées « zone de conservation ».

Une demande a donc été faite au fonds de soutien en aménagement et en environnement (FSAE), afin :

- De comprendre sur quelles bases la MRC peut imposer l'affectation en zone de conservation de superficies situées en zone agricole protégée;
- Que l'UPA évalue les conséquences, pour un producteur agricole, de voir certaines de ses terres, situées en zone agricole protégée, désignées « zone de conservation » où l'agriculture serait interdite.

Suite à cette demande, nous avons reçu une opinion juridique produite par la Direction des affaires juridiques de l'UPA, en date du 13 avril 2012. L'avis légal, par ailleurs bien étoffé, résume les principales législations concernées par l'identification et la gestion de milieux humides en zone agricole. Il y mentionne, entre autres, que la FUPAL se doit d'être vigilante à l'égard des intentions de la MRC de L'Assomption.

RECONNAISSANCE DE DROITS ACQUIS EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE D'OPINION JURIDIQUE

Le 11 octobre 2012, la fédération régionale faisait une demande à la Direction des affaires juridiques de l'UPA, et ce, à la suite du dépôt, par deux citoyens de la municipalité de L'Épiphanie, d'une reconnaissance de droits acquis résidentiels, lesquels droits ont été accordés par la Commission.

Dans sa demande, la fédération régionale soulevait la difficulté avec laquelle ces résidents avaient obtenu leur avis de conformité. En appui à sa demande, elle mentionnait également au service juridique, tout comme elle l'avait fait antérieurement auprès de la Commission, que ses « ...prétentions vont à l'effet que les propriétaires seraient incapables, dans les circonstances, de faire reconnaître par les gens du milieu, du moins avoisinants, une utilisation « résidentielle », de leur part, des lieux. En fait, tout porte à croire que la venue de résidents sur cette propriété aura un caractère « nouveau » pour le voisinage ».

Le mandat consistait à répondre aux quatre questions suivantes :

- Quels sont les critères minimaux exigibles pour la reconnaissance des droits acquis résidentiels;
- Quels sont les pouvoirs de la LPTAA en regard de dossiers dont le critère serait partiellement respecté ou lorsqu'un doute subsiste quant à l'utilisation résidentielle antérieure à la mise en œuvre de la loi;
- Pourquoi le fardeau de la preuve incombe-t-il aux entreprises agricoles lors de la reconnaissance de droits acquis résidentiels à des non agricoles;
- Quels sont les amendements législatifs que l'UPA pourrait ou devrait revendiquer dans de telle situation.

Suite à cette demande, nous avons reçu une opinion juridique produite par la Direction des affaires juridiques de l'UPA, en date du 12 novembre 2012

En conclusion, la jurisprudence a établi que pour reconnaître un droit acquis à l'article 101 de la LPTAA, il fallait que l'utilisation autre qu'agricole soit effective, actualisée et légale. La CPTAQ possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation des mandats qu'elle s'est vu confier. La LPTAA ne confère à l'UPA aucun intérêt pour les questions touchant aux droits acquis. Elle ne « doute » d'aucun dossier; soit elle l'accepte, soit elle le refuse. Il n'y a pas de fardeau de preuve à proprement parler devant la CPTAQ. La LPTAA parle toujours « d'observations ». Ces observations sont des éléments d'ordre factuel et/ou d'ordre juridique qui sont portés à la connaissance des commissaires dans le cadre du processus visant un dossier d'autorisation. Les producteurs ont, semble-t-il, la possibilité de fournir des observations à la CPTAQ dans un dossier de reconnaissance de droits acquis, mais bien entendu pourvu que ces derniers sachent qu'une demande de reconnaissance a été déposée. Rien n'est moins sûr. La LPTAA ne confère à l'UPA aucun intérêt pour les questions touchant aux droits acquis.

Sentier transcanadien

Le projet de Sentier transcanadien commence à prendre forme dans Lanaudière. Il nous faudra être très vigilants et suivre de près l'évolution de ce projet, de concert avec les syndicats locaux, les MRC et la CRÉ de Lanaudière.

Ce Sentier a été initié il y a une dizaine d'années pour relier l'ouest et l'est canadien. Plusieurs tronçons sont déjà complétés dans diverses provinces.



FORMATION CPTAQ, 13 DÉCEMBRE 2012

Le Service d'aménagement et d'environnement (SAE) de la FUPAL a organisé pour les élus et les employés de la Fédération et des municipalités lanaudoises une formation sur le zonage agricole. Cette formation était donnée par Me Pierre Legault, avocat à la CPTAQ. Près de 70 participants se sont déplacés pour l'occasion. Au cours de la journée, il a été principalement question du cadre légal de la LPTAA: usage autre qu'agricole, morcellement et démembrement, érablières, sol arable, droits conférés, droits reconnus, demande d'autorisation, inclusion/exclusion de la zone agricole, demande à portée collective, déclaration, inspection/enquêtes ainsi que les ordonnances et amendes.

La journée fut donc bien remplie! Malgré l'horaire chargé, Me Legault a su transmettre de façon claire et organisée les informations. Vos élus des syndicats locaux sont maintenant encore mieux outillés pour répondre aux nombreuses demandes provenant de la CPTAQ, et ainsi mieux protéger la zone agricole lanaudoise!

EFFAROUCHEMENT DES OIES

Depuis 2001 dans Lanaudière, la Fédération offre le service d'effarouchement des oies au printemps lorsqu'il y a des risques pour les cultures, au moment de la reprise de la végétation ou lors des semis; un effaroucheur se rend alors sur les lieux le plus tôt possible afin de faire fuir les oiseaux. Comme l'an passé, il est possible de faire appel au service en téléphonant au 450-753-7486, poste 555.



N'oubliez pas, si vous subissez des dommages causés par la sauvagine dans vos champs, vous pouvez être admissible à une indemnité de la Financière agricole du Québec (FADQ), que vous soyez adhérent ou non aux différents programmes de la FADQ. Déclarez rapidement les dommages subis, et informez-vous des protections offertes!

Voici les dernières statistiques régionales concernant les Indemnités pour les dommages causés par la sauvagine :

	Nb de réclamation	Montant accordés
2009	15	20 687\$
2010	23	93 765 \$
2011	24	93 564\$

SENTIERS PERMANENTS POUR LES VHR

Ce dossier continue d'interpeller les élus de la région. Et ce n'est pas près d'être terminé! Au cours des dernières semaines, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a accordé un troisième mandat aux CRÉ pour les trois prochaines années (2013-2014-2015) permettant l'embauche d'une ressource en appui aux travaux des tables VHR.

Ce qui paraît une bonne nouvelle à première vue peut nous laisser interroger quant aux objectifs du MTQ, de voir se concrétiser l'implantation de sentiers permanents d'ici trois ans.

La Fédération va donc continuer d'être représentée à la Table de concertation régionale de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Lanaudière. La position de la Fédération demeure toujours la même : nous nous opposons à toute forme de permanence des sentiers en zone agricole.

2. Environnement

ENTRETIEN DES COURS D'EAU AGRICOLE

Délais de traitement des demandes

Chaque année, plusieurs producteurs nous font part de problématiques quant aux demandes d'entretien des cours d'eau drainant leurs terres. Ils déplorent notamment la lenteur, la lourdeur administrative et le coût élevé des démarches. De plus, il y a encore beaucoup d'incompréhension par rapport à la réglementation entourant les cours d'eau agricoles.

Afin d'améliorer à court terme le traitement des demandes, une rencontre réunissant un élu de chaque MRC de Lanaudière, les responsables des cours d'eau de ces mêmes MRC, un représentant du MDDEP ainsi que les présidents des 5 syndicats locaux de la FUPAL a été organisée le 7 juin dernier. L'objectif de cette rencontre était d'échanger afin de trouver des pistes de solutions à la problématique de l'entretien des cours d'eau en milieu agricole.

Au gré des discussions, plusieurs pistes de solutions sont ressorties. Les MRC ont mentionné l'importance pour les producteurs agricoles de faire une demande écrite pour l'entretien des cours d'eau agricoles. Suite à cette rencontre, la FUPAL a donc publié un dépliant expliquant la marche à suivre pour faire une

demande de façon efficace. Ce dépliant a été envoyé à tous les producteurs de la région dans l'avis de convocation des congrès de secteur. Il a également été question de l'importance d'avoir accès à une ressource en ingénierie, idéalement au sein même de la MRC. Lors de cette soirée, la FUPAL a avancé l'idée de rendre disponible une ressource à l'ensemble des MRC de la région, laquelle ressource pourrait être logée dans nos bureaux.

Projet d'embauche d'un ingénieur rural à la FUPAL vs entretien des cours d'eau

Une deuxième rencontre a donc été organisée avec les représentants des municipalités et MRC de la région, le 25 janvier

2013, afin de discuter des modalités de ce projet novateur.

Un scénario de partage de coûts sera développé par la Fédération et de leur côté, les MRC devront communiquer leurs besoins à la FUPAL, suite à quoi une prochaine rencontre sera convoquée pour mettre ces informations en commun. Nous espérons que ce projet ira de l'avant en 2013!



GAZ À EFFET DE SERRE : PROJET PRIME-VERT (CHAULAGE DES ÉRABLIÈRES)

Le projet Plan d'action pour le chaulage et l'amélioration des érabières, fondé sur l'optimisation de la séquestration du carbone atmosphérique par la production accrue de matière ligneuse dans le cadre du programme Prime-Vert du MAPAQ, poursuit son cours.

Par ce projet, réalisé en partenariat avec la firme Ressources forestières biotiques, la FUPAL désire élaborer un plan d'action en vue d'encourager le chaulage dans les érabières sous exploitation acéricole.

PROJET PRIME-VERT BASSIN VERSANT LA RIVIÈRE LA CHALOUPE

Dans le cadre du programme Prime-Vert du MAPAQ, ce projet arrive à sa dernière année officielle. Depuis le début en 2010, 6 cours d'eau ont été recrusés et plusieurs kilomètres de berge ont été stabilisés. Depuis 2010, dix entreprises ont participé à la réduction de leur perte en phosphore dans les cours d'eau : soit par la mise en place de bandes riveraines de plus de 3 m sur le replat, soit par l'abandon du labour d'automne en favorisant un travail réduit au printemps ou soit par une transition vers le semi-direct. Les efforts de l'année 2012 ont consisté à proposer aux agriculteurs des mesures agroenvironnementales peu coûteuses à implanter, mais avec des impacts positifs et significatifs pour la faune du paysage agricole. Pour la prochaine année, les ruisseaux Bonin et Dulong, Deuxième Grand Fossé (Sud), Rondeau et Poulette seront visés pour une intervention concertée avec les propriétaires de ces secteurs.

3. Communications, vie syndicale et formation

Projet de ligne *Hydro-Québec 735 kV*

Tout au long de l'année, ce dossier a mobilisé instances locales et régionales. Voici un bref retour sur les événements marquants de ce dossier.

Rencontre et portes ouvertes du 14 mai 2012 vs tracé

Le 14 mai 2012 a eu lieu une rencontre d'information au Château Joliette, organisée par Hydro-Québec et à laquelle la FUPAL et les syndicats locaux concernés étaient conviés concernant le choix du tracé pour la nouvelle ligne. Une soirée portes ouvertes pour les producteurs agricoles et les citoyens riverains de la future ligne (500 m de chaque côté de la ligne) a suivi cette rencontre.

Soirée d'information des producteurs du 4 juillet 2012

Suite aux portes ouvertes organisées par Hydro-Québec, la FUPAL a organisé une rencontre pour les producteurs avec les représentants d'Hydro-Québec, le 4 juillet 2012 au Château Joliette.

Le choix d'une nouvelle variante du tracé

Le 17 octobre 2012, Hydro-Québec a diffusé une nouvelle variante de tracé, qui passait cette fois à Rawdon

et Saint-Liguori. Tout comme à Saint-Ambroise-de-Kildare, ce nouveau tracé a soulevé la grogne chez les producteurs agricoles. Des groupes de citoyens se sont mis en place afin de s'opposer à la venue de cette ligne hydroélectrique.

Congrès régional du 22 octobre 2012

Lors du congrès régional, il a été question de cette nouvelle ligne et des craintes que son éventuelle implantation dans Lanaudière suscite. L'entente Hydro-Québec/UPA sur les compensations y a été présentée. Une résolution demandant à la FUPAL d'aider et d'informer les producteurs touchés par la ligne ainsi que de voir à l'embauche d'un RUPAC a été adoptée par l'assemblée. Cependant, une autre a été déposée pour étude demandant au C.A. de la FUPAL :

- Que la FUPAL se prononce publiquement contre le passage dans Lanaudière de la nouvelle ligne à 735 kV reliant le poste Chamouchouane au poste Bout de l'Île.

Suite au congrès régional, le C.A. de la Fédération du 15 novembre 2012 a adopté cette résolution pour :

1. Remettre sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;

2. Demander au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV.

Pétition contre la ligne

Le conseil exécutif de la FUPAL du 8 février 2013 a autorisé qu'une copie de la pétition d'opposition à la ligne Hydro-Québec soit rendue disponible à quatre (4) endroits dans l'édifice de la FUPAL, soit à la réception et dans les trois (3) salles de réunion (La Boisée, La Plaine et Champêtre)

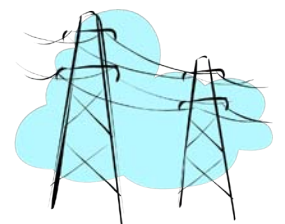
Position des syndicats locaux et spécialisés et de la Fédération

Les conseils d'administration et/ou AGA des cinq syndicats locaux de la FUPAL et de quelques syndicats spécialisés se sont récemment prononcés sur le projet de la ligne hydroélectrique. Certains sont contre, alors que d'autres demandent que cette nouvelle ligne ne puisse s'implanter à moins de 1 km de tous bâtiments d'élevages existants, ou dans des érabières exploitées ou potentiellement exploitables.

Tenant compte des positions des syndicats locaux et spécialisés, la Fédération, lors de son C.A. du 2 avril 2013, a adopté cette résolution :

Que la FUPAL :

1. Remette sérieusement en question le projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
2. Demande au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne Hydro-Québec 735 kV;
3. Demande à Hydro-Québec qu'advenant la mise en place de la ligne électrique, de faire en sorte que celle-ci soit installée à un minimum d'un kilomètre de tout bâtiment d'élevage existant;
4. S'oppose à ce que la nouvelle ligne Hydro-Québec à 735 kV traverse des érabières exploitées ou potentiellement exploitables;
5. Demande l'appui de l'UPA pour les points 1 à 4 de la résolution.



3. Communications, vie syndicale et formation

CAHIERS RÉGIONAUX DE **LA TERRE DE CHEZ NOUS**

Depuis février 2013, vous trouverez, une fois par mois, un supplément à saveur régionale dans votre Terre de Chez Nous. Dans ces cahiers, la Fédération de l'UPA de Lanaudière est jumelée avec celles de la Mauricie, de l'Outaouais-Laurentides et l'Abitibi. Surveillez les nouvelles syndicales de votre région pour vous tenir au courant des dernières actualités!

LISTE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Centralisation de la liste

Depuis février 2013, la prestation de service pour la gestion de la liste des producteurs agricoles est centralisée à Longueuil. Le service est maintenant harmonisé, peu importe la région ou le syndicat auquel est associé le producteur, afin que le traitement soit identique et équitable entre les régions.

Dans ce nouveau service centralisé, les syndicats locaux conservent un rôle syndical fondamental quant à la reconnaissance, l'accueil et l'engagement des producteurs à leur Union.

Cotisations et membership 2012

La Fédération se classe légèrement sous la moyenne provinciale (92,47 % vs 93,89 %) pour ce qui est du taux d'adhésion de ses membres. Toutefois, il est demeuré similaire à l'an dernier. Le Syndicat UPA Kildare Lanaudière a le taux de membership le plus élevé de la région, soit 94,63 %.

Le taux de perception des cotisations de la Fédération est de 98,11 %, soit supérieur à la moyenne provinciale. C'est le Syndicat UPA Achigan-Montcalm qui a le meilleur taux de perception de la région, soit 99,27 %.

Mise à jour de la liste des producteurs agricoles

En 2012, la Fédération a effectué 44 additions, 104 retraits et 10 modifications de forme juridique, comparativement à l'année 2011 où nous avons pu constater 57 additions et 71 retraits.

Au cours de l'année, il y a eu trois jumelages de liste de l'UPA avec celle du MAPAQ (janvier, mai et septembre).

Perception des cotisations

En 2012, neuf (9) dossiers présentaient des sommes dues pour les années 2010-2011-2012. Grâce au travail des syndicats locaux, deux dossiers seulement se retrouvaient en perception légale. Ces dossiers sont actuellement traités par la Confédération.

**Bienvenue
aux nouveaux producteurs!**

PRODUCTEURS AMBASSADEURS

Les quatre producteurs ambassadeurs lanaudois, soit Mmes Diane Joly et Vicky Robichaud ainsi que MM. Michel Fafard et Luc Pagé, ont encore, cette année, représenté de belle façon la région lors d'événements publics.

Ces derniers ont participé au programme éducatif de l'UPA «Je cultive ma citoyenneté», qui sensibilise les jeunes du secondaire à l'agriculture québécoise, à l'Expo-Québec, au salon Écosphère et au Grand Bal des citrouilles.



Séminaire sur l'intégration et l'**ACCAPAREMENT DES TERRES**

Les membres du C.E. de la Fédération ont participé, le 12 février 2013, à un séminaire spécial afin d'approfondir davantage leurs connaissances sur certains dossiers provinciaux de l'Union, tels que le phénomène de l'intégration et l'accaparement des terres.

Formation agricole

Le Collectif de formation agricole de Lanaudière offre aux producteurs des cours de perfectionnement permettant d'accroître leurs connaissances du monde agricole. Depuis le printemps passé, c'est près de trois cents heures de formation qui ont été données.



Gilles Hyppolite, Jean-François Dupuis, Diane Brisson, Clément Allard, Dominique Ste-Marie, Stéphanie Dionne, Nicole Comtois, François Miron, Luce-Marie Brodeur, Pierre Bournival, Louise Cossette, Benoît Rivest

Le Collectif de formation agricole de Lanaudière regroupe autour d'une même table plusieurs intervenants du milieu ayant à cœur la formation continue et jugeant que celle-ci demeure un facteur essentiel pour le développement de l'agriculture.

Encore cette année, les sujets de formation étaient nombreux, diversifiés et adaptés aux besoins des producteurs. Grâce à l'implication financière d'Emploi-Québec, qui a prévu une enveloppe budgétaire de 45 000 \$, les formations sont offertes à des prix abordables pour les agriculteurs.

Les balances du MAPAQ sont maintenant à la FUPAL!*

Si vous voulez les louer, communiquez avec la Fédération de l'UPA de Lanaudière au 450-753-7486, poste 0.

Elles sont disponibles au coût de : 4 balances : 50 \$
- 6 balances : 75 \$
- 8 balances : 100 \$

* Lire le protocole d'emprunt. Batteries incluses.
Certaines conditions s'appliquent.

**Faites vite!
Réservez vos balances**

3. Communications, vie syndicale et formation

Politique de RECONNAISSANCE

Reconnaissance des administrateurs et des secrétaires

Depuis maintenant treize ans, la Fédération a une politique de reconnaissance pour souligner l'implication et la contribution des présidents et secrétaires des syndicats locaux et spécialisés. Depuis la dernière assemblée annuelle, 6 personnes ont été honorées :

M. Michel Désy, 20 ans comme président du Syndicat UPA Autray
Mme Nicole D'Avignon, 20 ans comme secrétaire du Syndicat UPA du Nord
M. Gilbert Perreault, 15 ans comme président du Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière
M. Pascal Forest, 10 ans comme président du Syndicat des producteurs de fruits et légumes de transformation
M. Dominique Duval, 10 ans comme président du Syndicat des producteurs maraîchers de Lanaudière
M. André Saulnier, 5 ans comme président du Syndicat des propriétaires forestiers du sud-ouest du Québec

Félicitations pour votre implication!!!

Reconnaissance 25 ans

Lors du congrès général de l'UPA, les 25 ans d'implication des administrateurs et secrétaire suivant ont été soulignés :

Mme Jocelyne Rainville, secrétaire du Syndicat UPA Autray
M. Paul-André Loranger, administrateur Syndicat UPA du Nord
M. Denis Durand, administrateur Syndicat UPA du Nord
M. Gabriel Henri, administrateur Syndicat des producteurs maraîchers de Lanaudière

Félicitations pour toutes ces années d'implication!!!



Gilbert Nicole, Denis Roy, trésorier de l'UPA, Michel Désy, Dominique Duval, Nicole D'Avignon, Marcel Groleau

CONSULTATIONS D'AUTOMNE VS PLAN DE FINANCEMENT UPA 2013-2017

Les présidents des syndicats locaux, le président et le directeur régional de la Fédération ont assisté à la journée de la rentrée de l'UPA, le 16 août 2012. Cette journée est l'occasion pour les élus de se remettre au parfum des principaux dossiers de l'Union, et de discuter des thèmes des consultations d'automne.

Les congrès de secteur des cinq syndicats locaux ont attiré 109 participants, soit une diminution par rapport aux années précédentes. La mobilisation des producteurs a été ciblée comme point à améliorer dans plusieurs syndicats locaux.

Le congrès régional a rejoint 125 personnes, dont 56 invités et 69 délégués (sur

une possibilité de 135). C'est donc dire qu'un nombre important d'invités et d'observateurs étaient présents.

La Fédération a été représentée par 12 délégués au congrès général de l'UPA de décembre, soit : Gilbert Mathieu, Michel Désy, Vital Deschênes, Luc Pagé, Clément Allard, Marcel Papin, Diane Joly, Diane Brisson, François Simard, Jean-Guy Bouvier, David Mercier et Jean-François Dupuis. Les présidents des syndicats spécialisés de notre territoire y étaient également (à titre de délégués pour les divers fédérations ou syndicats spécialisés provinciaux).

UPA DU FUTUR

Composition des CA des syndicats locaux et de la Fédération

Au cours de l'année, les administrateurs des syndicats locaux et de la Fédération ont échangé sur la question de la composition des C.A. des syndicats locaux et de la Fédération, selon les critères proposés par l'UPA du futur :

- 1 président
- 1 vice-président
- 6 administrateurs « territoriaux »
- 4 administrateurs « principales productions locales »
- 1 administrateur « autre production animale »
- 1 administrateur « autre production végétale »
- 1 administratrice « agricultrice »
- 1 administrateur « relève »
- 1 administrateur « ferme de petite taille »

À ce jour, seul le C.A. du Syndicat UPA Achigan-Montcalm a procédé à une modification de son Règlement général lors de son assemblée générale annuelle du 5 mars dernier, selon les critères proposés par l'UPA du futur. Le C.A. de la Fédération a décidé de son côté de

conserver tous ses sièges de spécialités. Il y a même un nouveau poste pour le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec. Le Groupe conseil agricole de Lanaudière, suite à une modification de la structure et du mode de fonctionnement de sa Fédération, n'est plus considéré comme un syndicat spécialisé régional et n'a plus de siège sur le C.A. de la FUPAL.

Service de secrétariat aux syndicats locaux

Quatre des cinq syndicats locaux de la région utilisent maintenant les services d'un agent syndical de la Fédération. Par cette façon de faire, nous espérons favoriser le regroupement des services ainsi qu'un lien plus étroit et continu entre la Fédération et les syndicats locaux, le tout dans une volonté de renforcer les liens entre l'UPA et les producteurs à la base.

Plan d'action des syndicats locaux

Selon les volontés traduites dans la démarche de l'UPA du futur, chacun des syndicats locaux est invité à se doter d'un plan d'action. Cet outil de travail permet aux administrateurs de s'entendre sur les priorités annuelles du Syndicat.

PORTES OUVERTES: UN RECORD FRACASSÉ

Près de 42 000 personnes ont participé à la dixième édition des Portes ouvertes sur les fermes du Québec dans la région de Lanaudière, le dimanche 9 septembre dernier. Dix-neuf fermes de la région ont contribué au succès de cet événement en ouvrant leurs portes au public afin de partager leur passion. Dix ans après la première édition, on peut dire mission accomplie! L'activité est un succès retentissant – elle est même devenue un rendez-vous automnal incontournable. Plusieurs raisons expliquent cette réussite, incluant l'intérêt grandissant des citoyens pour leur alimentation; une occasion d'approfondir leurs connaissances sur l'agriculture, les pratiques agricoles et la vie à la campagne; le besoin de retisser des liens entre la ville et la campagne.

Devenue au fil des ans la plus importante vitrine sur le savoir-faire des agriculteurs et des agricultrices de chez nous, l'activité permettait, pour une dixième année consécutive, de visiter gratuitement des installations agricoles dans toutes les régions du Québec.



4. Politiques agricoles et commercialisation

Sécurité *ROUTIÈRE*

Suite aux consultations effectuées au suivi des instances syndicales et à l'entente intervenue avec l'UPA, le ministère des Transports du Québec (MTQ) déposera prochainement un projet de règlement sur la circulation des véhicules de ferme de largeur excessive. Dès que cette réglementation sera officiellement adoptée, conformément à la résolution du congrès régional la Fédération organisera, en collaboration avec les autorités gouvernementales, des séances d'information sur le sujet.

Par ailleurs, en prévision d'une éventuelle modification réglementaire touchant la longueur des véhicules et équipements de ferme circulant sur la voie publique à la Confédération de l'UPA, la Fédération a émis les commentaires suivants :

- Accord à ce que l'Union entreprenne des demandes auprès du MTQ afin d'augmenter la longueur permise des ensembles de véhicules de ferme circulant sur la voie publique, tout particulièrement pour les producteurs de pommes de terre et maraîchers;
- Signification que la longueur actuellement autorisée est trop restrictive pour les ensembles de véhicules comprenant un camion ou un tracteur avec deux wagons/plateformes servant aux transports des légumes. La problématique se pose également pour le transport du matériel d'irrigation;
- Adoption d'une solution permanente et moins contraignante que l'émission actuelle des permis soit adoptée concernant le transport des vis à grains.

Finalement, la Fédération a appuyé les recommandations du Syndicat des producteurs de cultures commerciales visant l'imposition de diminution des limites de vitesse lorsqu'il y a présence de véhicules de ferme de longueur excessive sur la route et à défaut de respect, que des amendes soient émises envers les contrevenants.

ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 4 SEPTEMBRE 2012

Dans le cadre des élections provinciales tenues en septembre dernier, et suivant les élections, la Fédération a rencontré les candidats et députés afin de les informer des différents dossiers touchant le monde agricole, notamment : la nouvelle ligne Hydro-Québec 735 kV, la nouvelle réglementation sur la sécurité routière en milieu agricole, l'accaparement des terres, les mesures de resserrement à l'ASRA, les services-conseils en agroenvironnement et le GO5.

COALITION GO5

Dans le cadre de la négociation Canada – Union européenne de l'Accord économique commercial et global et à la veille de la participation du Canada à un cycle de négociations du partenariat transpacifique, la Coalition GO5 et ses partenaires, dont l'UPA, ont tenu à faire valoir les bénéfices et avantages de la gestion de l'offre et à manifester publiquement leur appui à la position du Canada. Pour ce faire un rassemblement a été organisé le 11 novembre dernier à Montréal et des représentants de la Fédération y étaient présents.

Dans une campagne d'appui des intervenants agricoles pour le maintien des mécanismes de gestion de l'offre « J'appuie la gestion de l'offre: une agriculture, des emplois et des aliments d'ici », la Fédération a signé, en collaboration avec les syndicats de la région sous gestion de l'offre, une lettre adressée aux partenaires de la région pour les inviter à officialiser leur appui à la gestion de l'offre.

Le phénomène de *l'intégration* en agriculture

Conformément à l'orientation adoptée au congrès régional 2011 (ainsi que dans d'autres fédérations) voulant que l'UPA se penche sur la problématique de l'intégration en agriculture, et tout particulièrement de la question de l'équité entre les producteurs de porcs indépendants et les intégrateurs en matière de sécurité du revenu, un portrait de la situation a été déposé lors du dernier congrès général de l'UPA. Au cours des prochains mois, une vaste consultation en prévision du congrès général 2013 sera effectuée à l'intérieur de différentes instances syndicales.

En préparation pour cette consultation, la FUPAL a participé à une journée d'étude dans la cadre d'un séminaire organisé par la confédération de l'UPA, qui s'est déroulé le 12 février 2013.

RENCONTRE ANNUELLE FADQ/FUPAL : CHANGEMENTS AUX PROGRAMMES « AGRI »

Les membres du conseil exécutif ont rencontré en janvier dernier les représentants du bureau régional de la Financière agricole du Québec, lesquels ont présenté un bilan régional des activités de La Financière pour la période 2011-2012 en matière de financement et de sécurité du revenu.

Volet financement

Concernant le volet financement, les prêts consentis dans la région sont de l'ordre de 45 M\$ et le montant est demeuré relativement stable en comparaison avec l'année dernière. Pour la région, l'encours total des prêts émis par La Financière est d'un montant de près de 225 M\$ dont plus de 60 % sont effectués auprès des exploitations agricoles des MRC Montcalm et D'Autray.

Des différents prêts émis au cours de la dernière année, plus du tiers sont pour des fins de consolidation, et c'est dans les productions bovines et porcines que la situation est la plus difficile; pour la production de grandes cultures, les prêts ont augmenté de 145 % pour atteindre un montant de 11 M\$.

Volet sécurité du revenu

Pour l'année financière 2011-2012, en ce qui concerne le volet sécurité du revenu, c'est un montant de 31,65 M\$ qui a été alloué aux producteurs de la région, dont plus spécifiquement 18 M\$ ont été accordés pour l'ASRA, 4 M\$ pour Agri-Stabilité, 3 M\$ pour Agri-Investissement et 6 M\$ pour Agri-Québec. Pour l'assurance-récolte, des indemnités totales de 0,65 M\$ ont été versées principalement pour les cultures maraîchères.

Des modifications apportées aux programmes fédéraux de gestion des risques de « Cultivons l'avenir 2 » entreront en vigueur en avril 2013 avec des coupures de l'ordre de 55 M\$ pour le Québec.

Les compressions budgétaires visant les programmes Agri-Stabilité, et Agri-Investissement réduiront parfois de plus de la moitié les paiements annuels versés aux entreprises agricoles, et ce, dès avril 2013. Cela aura certainement un impact sur le financement des programmes gérés par La Financière agricole. Évidemment, cette nouvelle précarité du financement des programmes québécois soulève toujours des inquiétudes sur l'avenir de ces derniers et relance la réflexion des diverses fédérations sur ce qu'elles souhaitent en matière de soutien et de gestion du risque.

Finalement, conséquemment à l'arrimage ASRA avec les programmes « Agri », afin d'éviter l'effet de « double compensation », les interventions cumulées au cours des années des programmes « Agri » seront déduites des compensations ASRA. Cette situation affectera particulièrement les producteurs de pommes de terre, de maïs et de soya, et obligera, par conséquent, ces derniers à s'assurer d'une saine gestion de leurs comptes « Agri ». Tout cela sur fond d'une redéfinition en 2013 de la politique agricole américaine, le Farm Bill, qui aura un impact direct sur l'agriculture canadienne et québécoise. Ceci démontre toute l'importance pour les producteurs d'adhérer aux programmes d'ASRA et d'assurance-récolte afin de se sécuriser face aux aléas climatiques et ceux du marché.

COLLOQUE du Groupe conseil agricole de Lanaudière

C'est sous le thème « 20 ans de défis et d'opportunités » que le Groupe conseil agricole de Lanaudière a tenu, le 17 janvier 2013, en collaboration avec la Fédération et autres intervenants de la région, la 20e édition de son colloque annuel.

Encore cette année, le colloque a connu un vif succès en réunissant plus de 200 producteurs de la région.

Les principaux thèmes abordés cette année concernaient les occasions d'affaires, les opportunités à saisir, l'importance de l'analyse des performances et la gestion agricole.

Finalement, le prix Pierrette-Rivest, remis annuellement pour souligner l'apport d'un individu au développement des services-conseils de la région, a permis d'honorer Mme Huguette Baril.

ASRA : Abolition de la mesure du 25 %

Suite aux représentations syndicales, le ministre québécois de l'Agriculture a annoncé en décembre dernier le retrait définitif de la mesure du 25 % à compter de 2013.

Pour ce qui est des autres mesures de resserrement de l'ASRA mis en place en 2009 (modulation de la prime, annualisation, etc.), le ministre s'est également engagé à procéder à une réévaluation complète de ces mesures. Au cours du printemps, le ministre devrait annoncer si elles seront maintenues ou non.

4. Politiques agricoles et commercialisation

Abattoir *LEVINOFF-COLBEX*

Tout au cours de l'année, la Fédération a suivi l'évolution du dossier de l'abattoir Levinoff-Colbex.

Au cours de l'hiver dernier, suite au retrait d'Olymel des négociations visant la restructuration de l'usine, les délégués de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) ont donné leur aval à un plan de relance de l'usine, pour lequel était prévue la mise en place d'une coopérative qui assurerait la gestion de l'abattoir. Malheureusement, le 28 mai 2012, le conseil d'administration de l'abattoir a mis fin aux opérations de l'usine, mettant ainsi un terme au projet de coopérative.

Par ailleurs, le 15 novembre 2012, dans le cadre d'une tournée provinciale de la FPBQ, le C.A. de la Fédération s'est joint à une rencontre des administrateurs du Syndicat à laquelle étaient également présents les membres des conseils d'administration du SPL. Un bilan du dossier de l'abattoir Levinoff-Colbex y a été effectué.

Projet de politique de souveraineté alimentaire

L'Union des producteurs agricoles ainsi que la Fédération ont accueilli très positivement le projet de politique de souveraineté alimentaire, présenté le 22 mars dernier aux partenaires de la filière agroalimentaire réunis en séance de travail à Québec.

Rappelons que le monde agricole attend depuis plusieurs années une politique permettant au secteur agroalimentaire de se positionner sur tous les marchés en prévision de la forte croissance démographique des prochaines décennies.

Le projet de politique, tel que présenté par le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. François Gendron, mise sur l'identification et la présence accrue des produits de chez nous, l'occupation dynamique du territoire, la valorisation de notre potentiel bioalimentaire et le développement durable.

Il est prévu que le MAPAQ dépose les modalités de la politique agricole du Québec avant la prochaine période estivale.

5. Emploi agricole (prévention)

REPOSITIONNEMENT DES CEA

Dans le dossier du repositionnement des Centres d'emploi agricole (CEA), nous avons tenu 8 séances de travail (conférences téléphoniques et rencontres) avec AGRICarrières et les responsables des CEA des 14 régions. Nous en sommes présentement à la dernière étape. Nous avons finalisé le plan de service Ressource humaine (RH) pour la région de Lanaudière avec un diagnostic précis des besoins prioritaires en matière de gestion des ressources humaines. Ce qui nous a permis d'élaborer un plan d'action afin de répondre aux besoins exprimés des producteurs employeurs qui souhaitent avoir du CEA des services d'accompagnement de type généraliste en gestion opérationnelle des ressources humaines.

Nous sommes à élaborer notre stratégie pour soumettre notre offre de service à Emploi-Québec aux niveaux provincial et régional.

STATISTIQUES DE L'EMPLOI AGRICOLE

Le Centre d'emploi agricole (CEA) intervient au niveau du recrutement de la main-d'œuvre locale et aussi de la main-d'œuvre étrangère, voir le tableau ci-dessous.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Placements journaliers, saisonniers et permanents	2 246	2 304	1 889	2 591	2 389	2 555
Transport autobus						
- Coût	5 720	10 780	8 515	13 445	16 860	13 728
- Jour - personne	1 151	1 479	1 201	1 899	1 917	1 943
- Coût/personne	4,97	7,29	7,09	7,08	8,79	7,07
- Budget	2 774	5 390	4 258	6 723	8 430	6 864
Travailleurs étrangers Mexique, Jamaïque, et Guatemala						
- Entreprises	118	118	113	108	97	93
- Travailleurs	1088*	878	768	729	598	568

* nb de placements incluant les arrivées directes (857) et les transferts (231) chez les producteurs employeurs.

Travailleurs étrangers

Encore cette année, les Centres d'emploi agricole ont été mandatés par Service Canada afin d'agir comme tierce partie pour faire le traitement et l'analyse de la demande de travailleurs étrangers temporaires pour les employeurs agricoles. Les CEA ont également offert les services connexes suivants afin d'aider les employeurs dans la préparation de leur dossier :

- Remplir les différents formulaires pour le producteur;
- Afficher les offres d'emploi au nom du producteur sur le site d'Emploi-Québec;
- Trouver des fermes de transfert pour le producteur qui en fait la demande;
- Effectuer les suivis auprès de l'agent de liaison (F.E.R.M.E.);
- Fournir des conseils sur les obligations de l'employeur, les lois et les règlements relativement aux travailleurs étrangers.

Prévention et CSST

Le thème de l'année 2012 était « accueillir, former, superviser » autant les nouveaux que les anciens employés. Suite au succès obtenu par les années passées, un atelier a été présenté aux étudiants au DEP en mécanique agricole (en novembre) et en Gestion et exploitation d'entreprise agricole (en janvier). Les Agricultrices de Lanaudière ont aussi fait la promotion de la santé/sécurité à l'Expo Rive-Nord.

Cette année, le comité de prévention s'est associé au CREA-LL pour faire une activité régionale. Un atelier a eu lieu lors du brunch annuel de l'organisme, le 25 novembre 2012. Deux témoignages extraordinaires en ont fait réfléchir plus d'un. Au total, ce sont 95 personnes qui étaient présentes et qui ont pris conscience que la prévention dans notre milieu de travail, c'est essentiel pour assurer la pérennité de notre entreprise.

Pour 2013, deux interventions auprès des étudiants, soit en août et en novembre, sont prévues. Les syndicats locaux seront approchés afin de faire une courte présentation dans les congrès de secteur cet automne.

Table de concertation régionale sur la santé psychologique des familles agricoles de Lanaudière

La Fédération siège toujours sur la table depuis maintenant cinq ans. L'objectif de ce comité est de mieux faire connaître la réalité agricole aux intervenants locaux et régionaux de la santé.

Pour atteindre cet objectif, la table de concertation régionale se réunit deux fois par année pour décider des actions spécifiques à entreprendre afin de conscientiser autant les intervenants que les producteurs agricoles. Pour 2012-2013, la publicité mensuelle en prévention du suicide a paru dans le

Journal agricole et le bottin des ressources pour les gens en détresse psychologique a été distribué.

Pour la prochaine année, une tournée d'information et de formation, dans les milieux de la santé, sera faite par le CPS (Centre de prévention du suicide) et la FUPAL, la publicité sera reconduite pour 6 mois au lieu de 12 et comme le CSSS du Nord de Lanaudière ne fait plus partie du comité, de nouveaux membres seront recrutés pour siéger, et ce, afin d'élargir notre réseau d'action.

6. Affaires administratives

Agrandissement et inauguration du Centre multiservice agricole et bioalimentaire de Lanaudière (CMABL)

Les travaux d'agrandissement ont commencé le lundi 19 mars 2012 pour se terminer à la mi-juillet. Le tout s'est bien déroulé et dans les délais prévus! C'est donc avec grand plaisir que la Fédération a procédé, le 29 novembre dernier, à l'inauguration du Centre multiservice agricole et bioalimentaire de Lanaudière. Environ 70 personnes ont participé à cet événement, dont une trentaine d'employés du Centre et une quarantaine d'invités.

Cet agrandissement a été réalisé dans le but de regrouper en un même lieu les effectifs et ressources du plus grand nombre possible d'organismes et services à vocation agricole de Lanaudière. Jusqu'à maintenant, le CMABL a accueilli l'équipe du Réseau d'experts en gestion agricole de Lanaudière (REGAL), ainsi que l'équipe du Groupe conseil agricole de Lanaudière (GCAL), en plus des organismes qui y étaient déjà présents. Cet agrandissement permet également d'offrir aux regroupements agricoles et aux partenaires des équipements et une salle à la fine pointe de la technologie. On peut dire que c'est mission accomplie puisque plusieurs syndicats locaux et spécialisés tiennent maintenant leur réunion dans nos locaux. De plus, plusieurs formations se sont déroulées et sont à venir dans la nouvelle salle de réunion.



Convention collective PROLONGÉE en 2013-2014

Une entente entre les représentants du Syndicat des personnes employées et les représentants de la FUPAL a été signée concernant les clauses salariales uniquement.

Il est à noter que c'est la convention 2007-2010 qui est prolongée pour une 3e et 4e années additionnelles sans changement aux clauses normatives. La convention aura donc eu une durée de huit (8) années, ce qui en fait la plus longue dans l'histoire de la FUPAL. C'est à souligner!...

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'UPA

Les membres du C.E. et du C.A. de la Fédération ont reçu une copie du code de déontologie des administrateurs, tel que prévu par l'article 28 du Règlement général de la FUPAL, adopté à l'AGS et au congrès régional de la FUPAL du 20 octobre 2011. Ils ont également été invités à le signer. Concernant les membres des C.A. des syndicats locaux, chacun des syndicats verra à adopter la formule qui lui convient le mieux, c'est-à-dire soit la signature par les membres du C.A., soit l'inscription au procès-verbal.

VÉRIFICATION INTERNE

Comme chaque année, un comité formé de trois membres du C.A. a vérifié les déboursés et les encaissements de la Fédération pour l'année 2012. Le comité a ensuite fait rapport de son travail et de ses recommandations au conseil exécutif et au conseil d'administration de la Fédération.

La Fédération, par mandat de son assemblée générale annuelle, a engagé un auditeur indépendant (Paul Comtois) qui a vérifié si les calculs et les pratiques administratives étaient conformes aux exigences d'une saine gestion.



PLAN DE FINANCEMENT UPA 2013-2017

Le Plan de financement 2006-2012 est venu à échéance cette année, et un nouveau plan a été proposé par la Confédération afin de permettre à l'organisation de relever les nouveaux défis qui interpellent, ainsi que le financement qu'ils supposent.

Des consultations sur le projet de Plan de financement de l'Union ont été menées cet automne dans le cadre des congrès de secteur et régionaux, en vue de son adoption au congrès général de décembre. On demandait alors aux délégués s'ils étaient d'accord pour mettre en œuvre le Plan de financement UPA 2013-2017 comme recommandé par le conseil général et qui se traduit par :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Augmentation		+ 34 \$	+ 5 \$	+ 5 \$	+ 5 \$	+ 5 \$
Cotisation annuelle	282 \$	316 \$	321 \$	326 \$	331 \$	336 \$

Voici les résultats de la consultation dans les congrès de secteur de la région:
Syndicat UPA Autray : unanime
Syndicat UPA Achigan-Montcalm : unanime
Syndicat UPA Kildare Lanaudière : majoritaire
Syndicat UPA du Nord : unanime
Syndicat UPA L'Assomption-Les Moulins : unanime

La même résolution a par la suite été adoptée majoritairement au congrès régional de la Fédération et au congrès général de l'UPA.

7. Concertation régionale

BRUNCH DU CRÉAL-LL

Le brunch annuel du CRÉA-LL a eu lieu le 25 novembre 2012, au Club de Golf Montcalm, à Saint-Liguori. Près d'une centaine de personnes ont participé à cet événement. Le Syndicat de la relève agricole de Lanaudière, et pour une première année le Syndicat des agricultrices de Lanaudière ont collaboré à la réalisation de l'activité en organisant une journée ayant comme thème « La sécurité à la ferme ça vous appartient, accueillir, former, superviser ».



Derrière : Clément Allard, Jean-François Dupuis
Devant : Diane Brisson, Diane Desroches et Michel Labbé
(Photo gracieuseté Transcontinental)



Vicky Robichaud, Jean-François Dupuis, Clément Allard, Annie-Claude Moreau
(Photo gracieuseté Transcontinental)

7. Concertation régionale

EXPO RIVE-NORD

C'est avec fierté que la Fédération régionale s'est associée à nouveau à l'Expo Rive-Nord pour sa sixième année d'existence. L'événement a eu lieu à Saint-Thomas, du 28 juin au 1er juillet 2012. Cette année, l'Expo Rive-Nord avait adopté un nouveau concept, misant sur un positionnement éducatif et champêtre. Cette nouvelle vision, jumelée à la belle température, a fait de l'Expo un franc succès avec un grand total de 6 500 visiteurs (toutes personnes confondues) durant les quatre jours de festivités.



Michel Désy, Marcel Coutu, Annette Coutu

Parmi les attraits populaires, notons le circuit éducatif « De la ferme au marché », le centre d'interprétation des œufs, la caravane du lait, le Méchoui de l'Expo, la démonstration de Gymkhana ainsi que le bistro de l'Expo qui offrait de savoureux plats concoctés avec des produits régionaux.

Pour sa septième édition, l'Expo Rive-Nord change de décor. En effet, l'événement se tiendra à Sainte-Julienne, sur les terrains de l'école secondaire du Havre-Jeunesse. De plus, les activités se dérouleront sur trois jours (plutôt que quatre), soit du 28 au 30 juin 2013 inclusivement.

BOURSES EN TECHNIQUES AGRICOLES

La Fédération a remis une bourse de 200 \$ à Mme Claude Gauthier dans le cadre du cours « Économie et politiques agricoles » lors de la remise annuelle des bourses du département des Techniques agricoles du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

Également, une bourse de 200 \$ soulignant la persévérance à poursuivre une formation en agriculture a été offerte conjointement par la Fédération et le Syndicat de la Relève agricole à M. Philippe Lépine.



Claude Laflamme, Claude Gauthier
(Photo gracieuseté Transcontinental)



Philippe Lépine, Jean-François Dupuis
(Photo gracieuseté Transcontinental)

Le Collectif de formation agricole est là pour répondre à vos besoins de perfectionnement



La formation agricole,
une richesse à exploiter !

www.formationagricole.com
450-753-7486, poste 350
cfal@upa.qc.ca

BRUNCH-GALA DES AGRICULTRICES

Le 23 septembre 2012 a eu lieu la 15^e édition du Brunch gala des Agricultrices de Lanaudière. Lors de cet événement familial et amical, Mme Anne-Marie Lavigne s'est vu décerner le titre d'agricultrice de l'année et plusieurs hommages ont été rendus, soit à trois fermes de génération en génération ainsi qu'à huit agricultrices impliquées sur leur ferme.

La bourse d'excellence en formation a été remise à Mme Marie-Josée Lefebvre et les trophées Armande Henri-Amireault et Martine Mercier ont respectivement été remis à Mmes Joanne Bell et Gisèle Pellerin.

Soyez nombreux au prochain Brunch gala qui aura lieu le 22 septembre 2013, à l'Ambrosienne.

AGENDA AGRICOLE

de Lanaudière!

Depuis 2005, la Fédération a remis en place un agenda agricole pour Lanaudière. Cet agenda est envoyé mensuellement par courriel à une centaine de partenaires. Cet outil permet de minimiser les risques de conflit d'horaire entre la multitude d'activités offertes aux producteurs agricoles.

Tous les partenaires agricoles de la région sont invités à y publier leurs événements. Pour nous informer d'une activité ou pour recevoir l'agenda agricole, vous pouvez adresser un courriel à lanaudiere@upa.qc.ca.

Les employé(e)s de la Fédération!



DE GAUCHE À DROITE (DERRIÈRE)

Mylène Laliberté, secrétaire de services, Annie-Claude Moreau, secrétaire de services, Diane Redmond, secrétaire administrative, Joanne Harvey, secrétaire de services, Stéphanie Dionne, directrice du Centre d'emploi agricole et responsable du Service Mise en marché, Dominique Ste-Marie, agente aux Communications et Vie syndicale et répondante en formation agricole, Éliane Bergeron Piette, agente syndicale, Nathalie Michaud, agente de placement et de mise en marché, Julie Boulianne, secrétaire administrative et agente de soutien à la liste des producteurs agricoles.

DE GAUCHE À DROITE (DEVANT)

Claude Laflamme, directeur du Service Politiques agricoles et commercialisation et directeur régional adjoint, Gilbert Nicole, directeur régional et secrétaire, Charles Bergeron, agent en agroenvironnement

ABSENTS DE LA PHOTO

Andréanne Aumont, directrice du Service Aménagement et Environnement, Réjeanne Labine, technicienne-comptable, Maxime Côté, géomaticien, Simon-Claude Poirier, agent de projets.